

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

27 MARS 2026

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 16/03/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, conseillère municipale la plus âgée.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Absents excusés : ROUSSIER Victor donne pouvoir à GRENET Michel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GRENET

Objet : Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-4, L2122-7 et L2122-8,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que le conseil municipal élit parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant la candidature de Madame Syvie ROUZE,

Considérant les opérations de vote suivantes :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
- Nombre de conseillers municipaux présents : 10
- Majorité Absolue : 6
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 9

Considérant les résultats du vote :

- Madame Sylvie ROUZE : 9 voix

Après avoir voté, le Conseil municipal :

- ✓ **ELIT** Madame Sylvie ROUZE à la fonction de Maire de la commune de Saint-Martin-les-Eaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire
Sylvie ROUZE**

